

CONSTITUTION ET GOUVERNEMENT DU CANADA

développements utiles. Les plus importants seraient ceux traitant de la taxation municipale et locale, de l'éducation, de l'administration de la propriété publique, des chemins, des ponts et de l'administration financière. Tous ces sujets touchent de bien près au peuple, affectant directement sa vie quotidienne et ses activités. Conséquemment, les questions concernant la procédure et la législation en ces matières, quoique considérées d'ordinaire d'une importance locale sont largement discutées et affectent profondément l'opinion publique. Il y a quelques sujets comme l'agriculture et l'immigration sur lesquels le Parlement et les Législatures provinciales ont juridiction concurrente, mais en ces matières les législations provinciales doivent céder le pas au Fédéral en cas de conflit.



T. D'ARCY MCGEE

Dans un système fédéral comme celui du Canada, qui est en lui-même partie d'un empire mondial, chaque gouvernement doit agir et chaque législature doit voir à ne faire des lois que sur les sujets qui leur sont assignés respectivement d'après le pacte d'union. Les provinces ont le devoir de surveiller la législation du Dominion, de manière à ne pas laisser envahir leur domaine. Le Dominion doit surveiller les provinces pour qu'elles n'empiètent pas sur la sphère fédérale, et la Mère Patrie, au siège de l'Empire, pris dans son entier, doit voir à ce que le Canada par des actes exécutifs et législatifs ne dépasse les lignes de la responsabilité Impériale. Tous les membres de la communauté canadienne et les corporations transigeant toute espèce d'affaires doivent avoir à cœur la sauvegarde de ce principe. Ils doivent prendre soin dans leur action de ne jamais outrepasser les bornes de juridiction; et celles-ci ne sont pas toujours faciles à définir. Les limites du pouvoir entre les autorités fédérales et provinciales ne sont pas toujours si bien définies qu'elles puissent empêcher de grandes divergences d'opinion quant à leurs relations et vraie portée. La langue des législateurs n'est pas toujours un médium parfait d'expression; en conséquence la tâche de régler les questions qui surgissent de conflits de lois apparents, est très délicate et d'une importance capitale. Des contentions coûteuses devant les cours du Canada et de la Grande-Bretagne fournissent souvent des exemples des lourdes pénalités encourues pour avoir mal interprété les statuts et leurs relations les uns envers les autres tout en tirant leur autorité de divers pouvoirs dans le système fédéral. En cas de litige toutes les lois doivent être interprétées par la cour et le Comité Judiciaire du Conseil Privé d'Angleterre est la cour d'appel final. Nos cours, gouvernements et législatures doivent considérer les décisions finales de cette cour comme des précédents pour leur action future. Ici les devoirs des juges sont de la plus grave importance, car